Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus



# Les conseils de prévention

## A VOTRE RETOUR DÉFINITIF EN FRANCE

| | |
|---|---|
| Problèmes de santé persistants | Consultez votre médecin traitant sans oublier de l'informer sur le lieu et les conditions de votre dernier séjour à l'étranger |
| Pendant le premier mois de votre retour | Traitement préventif antipaludéen<br>Poursuivez impérativement le traitement prescrit en respectant la durée indiquée |
| Dans le mois de votre retour et les mois suivants | Pour toute fièvre supérieure à 38° , consultez :<br>> immédiatement votre médecin traitant pour éliminer une suspicion de paludisme<br>> ou le service des urgences de l'hôpital le plus proche<br>> ou un service de médecine des voyages |

## LORS DE VOTRE RETOUR EN FRANCE POUR VACANCES

| | |
|---|---|
| Avant votre départ pour la France | Consultez votre médecin sur place pour définir les modalités de suivi de votre traitement antipaludéen |
| Dans les jours suivant votre retour en France | Pour toute fièvre supérieure à 38°, consultez :<br>> immédiatement votre médecin traitant pour éliminer une suspicion de paludisme<br>> ou le service des urgences de l'hôpital le plus proche<br>> ou un service de médecine des voyages |
| Au retour sur votre lieu d'affectation | Pensez à poursuivre le traitement préventif antipaludique selon les modalités prescrites par votre médecin.<br>En cas de doute, contactez un service des urgences de l'hôpital le plus proche ou un service de médecine des voyages |

Dernière mise à jour : 07/2014